



RAPPORT ANNUEL 2004-2005

This publication is available in English

ISBN 1-55396-613-9

Message de la présidente

Je suis très honorée d'avoir récemment été nommée présidente du Conseil consultatif sur la condition de la femme au Nouveau-Brunswick et je suis heureuse de présenter, à ce titre, le rapport annuel du Conseil.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement M^{me} Mary Lou Stirling pour son travail exceptionnel, son leadership exemplaire et la ligne de conduite claire qu'elle a donnée au Conseil tout au long de son mandat de présidente. Nous lui sommes reconnaissantes d'avoir érigé une fondation solide qui continuera à servir de base aux travaux du Conseil.

Je tiens également à souligner les efforts de M^{me} Rose-Aimée Haché, représentante de la Péninsule acadienne au sein du Conseil depuis sept ans. Son dévouement suscite notre gratitude.

Le Conseil a encore une fois connu une année très active en 2004-2005. Les membres nommés et notre personnel réduit ont travaillé inlassablement dans divers domaines, organisant de nombreuses activités publiques en vue de sensibiliser les gens à la condition de la femme. Nous reconnaissons que même si des modifications importantes ont été apportées et que des progrès considérables ont été réalisés, il reste encore beaucoup de choses à accomplir. Le Conseil est déterminé à promouvoir l'égalité pour les femmes dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

Comme en témoigne notre rapport annuel, la dernière année civile a été très chargée, avec de nombreuses réunions et activités publiques. Nous poursuivons notre travail sur des questions comme l'écart de rémunération entre les sexes, la violence faite aux femmes, le soin des enfants, la profession de sage-femme et les femmes en politique.

Le Conseil continue également de s'associer à des groupes de l'ensemble de la province afin d'effectuer la recherche, la collecte et la dissémination d'information. Nous avons réussi à établir de solides partenariats à cet égard. Nous voulons continuer à informer la population au sujet du travail du Conseil et à sensibiliser les gens aux questions qui touchent les femmes.

Finalement, il aurait été impossible d'accomplir toutes les réalisations dont fait état le présent rapport sans la détermination de nos membres et de notre personnel. Je tiens à remercier chaque membre personnellement pour sa contribution concrète à la promotion de l'égalité pour les femmes. Enfin et surtout, je désire remercier Rosella, Wendy et Lorri du fond du cœur. Grâce à leur professionnalisme, à leur dévouement et à leur loyauté, le Conseil continue d'être proactif en vue d'attirer l'attention sur les questions préoccupant les femmes, un objectif vers lequel nous sommes résolument tournées!

La présidente,
Ginette Petitpas Taylor
Le 31 mars 2005

MEMBRES DU CONSEIL

Voici les membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme en 2004-2005:

- Ginette Petitpas-Taylor, Moncton, présidente, nommée mars 2005
- Mary Lou Stirling, Fredericton, présidente, mandat se terminant en mars 2005
- Sophie Robichaud, Péninsule acadienne, nommée juin 2004
- Odette Richard, Westmorland Kent, nommée juin 2004, (Vice-présidente mars 2005)
- Joanne Barr, Grand Fredericton, nommée en mars 2002
- Brenda Murphy, Grand Saint John, nommée en mars 2002
- Kathleen V. Archibald, Restigouche, nommée en mars 2002
- Gisèle Bujold-Michaud, Madawaska/Victoria, nommée en mars 2002
- Patricia J. Allen, Kings/Albert, nommée en mars 2002
- Jackie Matthews, comté de Charlotte, nommée en mars 2002
- C. Anne Cummings, Carleton, nommée en mars 2002
- Christine Augustine, Miramichi, nommée en mars 2003
- Nathalie Boivin, Chaleur, nommée en janvier 2003
- Rose-Aimée Haché, Péninsule acadienne, mandat se terminant en juin 2004

RÔLE DU CONSEIL

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme a été créé par une loi provinciale pour conseiller le ou la ministre sur les questions d'intérêt pour les femmes et pour porter ces questions à l'attention du gouvernement et du public. Le Conseil a pour mission de promouvoir l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la société de la province. Le Conseil se réunit quatre fois par année pour étudier les dossiers et adopter des recommandations sur les mesures à prendre. À l'égard des questions d'intérêt pour les femmes, nous :

- conseillons les gouvernements;
- recommandons des lois, des politiques et des pratiques au gouvernement du N.-B.;
- favorisons le réseautage entre les groupes de femmes;
- assurons la collecte, l'étude et la diffusion de l'information;
- sensibilisons la population aux dossiers, aux programmes et aux services.

La ministre responsable de la Condition de la femme est l'honorable Margaret-Ann Blaney.

POUR NOUS JOINDRE

Conseil consultatif sur la condition de la femme
236, rue King, Fredericton, N.-B. E3B 1E2
Tél: 506-444-4101, 1-800-332-3087
Télé: 506-444-4318
acswcccf@gnb.ca
www.acswcccf.nb.ca

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les 13 membres du Conseil consultatif sur la condition de la femme se réunissent habituellement quatre fois par année. Alors que l'an dernier, 2003-2004, le Conseil a tenu cinq réunions, en 2004-2005, seulement deux réunions ont eu lieu, en partie en raison de conflits d'horaire mais aussi parce que la réunion de mars fut repoussée en attendant la nomination d'une nouvelle présidente. Le Conseil a également tenu cinq conférences téléphoniques.

L'ordre du jour des réunions a prévu habituellement des activités de développement du Conseil et de perfectionnement professionnel, par exemple l'initiation aux responsabilités du Conseil et la formation en relations avec les médias. Les membres sont invitées à rendre compte de leurs activités ainsi que des préoccupations des femmes de leur région respective. Les membres ont également pris l'habitude d'évoquer la mission du Conseil dans le cadre des travaux au cours des réunions trimestrielles.

Les 10 et 11 juin 2004, Sackville, N.-B.

Réforme électorale : Le Conseil a tenu 13 sessions d'information publique sur ce thème, attirant plus de 80 femmes et représentants de média. Le Conseil a également présenté des conférences devant près de 800 déléguées à des rencontres de groupes de femmes et a été présent avec des kiosques à diverses manifestations. La réforme électorale a été le sujet de nombreuses délibérations au sein du Conseil, ce qui a mené à l'adoption de recommandations (voir la section des Dossiers).

Écart salarial au N.-B. : Le Conseil a pris connaissance des résultats préliminaires de la recherche que GPI Atlantic effectue pour le Conseil consultatif sur les répercussions de l'écart salarial. L'étude démontre les avantages fiscaux prévisibles découlant de l'élimination de l'écart salarial. La troisième partie de la recherche, portant sur d'autres économies prévisibles associées à l'équité salariale, sera prête plus tard en 2004.

Soutien à domicile : Linda S. Nugent, Ph.D., se joint aux membres pour une séance de travail sur les changements qui permettraient d'aborder les problèmes dans les services de soutien à domicile au Nouveau-Brunswick. Le transfert des responsabilités du soutien à domicile du ministère des Services familiaux et communautaires au ministère de la Santé et du Mieux-être serait une partie importante de la solution. Des travailleuses de soutien à domicile régies par des normes d'emploi, une formation subventionnée, l'élimination des écarts salariaux, y compris les écarts de financement pour le travail pénible, et un salaire

inférieur pour les quarts de nuit sont d'autres solutions mentionnées. Une des mesures suggérées consiste à élaborer une motion visant l'appui des travailleuses de soutien à domicile, accompagnée de faits et de suggestions pour suivi, qui serait envoyée aux regroupements et aux municipalités.

Les femmes en prison : L'étude du Conseil sur les programmes offerts aux femmes dans les prisons a révélé d'importants écarts, notamment pour les toxicomanes, les francophones, les Autochtones, et surtout au Centre correctionnel régional du Madawaska. Tous les groupes consultés ont exprimé une grande préoccupation pour les lacunes dans les services pour les femmes toxicomanes. Le Conseil a communiqué avec le ministre de la Sécurité publique au sujet des problèmes concernant les programmes et a demandé de participer au forum des intervenants ; cette requête a été rejetée. La courte durée des peines - près de 90% sont de moins de 6 mois - et le peu de femmes en prison, sont des problèmes cités pour expliquer la faible qualité de la programmation.

Groupe de travail sur la violence faite aux femmes : Le Conseil a discuté de la réunion du Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes de mars 2004 et des protocoles révisés. Le Conseil s'est dit préoccupé par les lacunes dans l'aide juridique offerte aux victimes de violence familiale.

Contraceptif d'urgence : Les changements à venir concernant l'accès au contraceptif d'urgence furent discutés, y compris les efforts du Conseil pour s'assurer que le coût n'empêche pas d'y avoir accès.

Profil socio-économique des femmes du N.-B. selon la langue maternelle : Le Conseil discuta les résultats de cette recherche, commandée par la Fédération des dames d'Acadie et dirigée par Irène Savoie. Les résultats démontrent des différences dans le niveau de scolarité des femmes francophones et anglophones, mais dans d'autres domaines ils font ressortir des similarités entre les femmes, comparativement aux hommes dans la province. Le Conseil consultatif fait traduire le document et le rendra disponible dans les deux langues sur notre site Internet.

Rencontre avec un groupe local : Marianna Stack, présidente de la Société Elizabeth Fry de Saint-Jean, a présenté au Conseil le travail et les préoccupations de ce groupe d'intervention auprès des femmes incarcérées. Le groupe de Saint-Jean, l'une des 24 sociétés Elizabeth Fry au Canada, travaille surtout au centre de Saint-Jean et à l'établissement fédéral de Truro, en Nouvelle-Écosse.

RÉUNIONS DU CONSEIL (suite...)

Rencontre avec un groupe local (suite...) : Le groupe offre aux femmes incarcérées et à leurs enfants une variété de programmes et de services, des services individualisés de counselling, des visites et des jeux de bingo. Cette année, il a reçu une subvention conditionnelle de 3 000 \$ du gouvernement provincial. Il continue de sensibiliser le public, les députés du Nouveau-Brunswick et les ministres aux conditions déplorablement que vivent les femmes dans les prisons du Nouveau-Brunswick. Les principales préoccupations sont l'absence de programmes pour les femmes toxicomanes, les décisions et les conditions relatives au transport des femmes d'un établissement à l'autre (usage de cages verrouillées pour les transporter du centre de Saint-Jean au centre de Madawaska), l'absence de conditions de détention convenables et des programmes généralement inadéquats pour les femmes dans les prisons provinciales. Les lacunes touchent particulièrement les francophones et les Autochtones. Certaines femmes demandent de purger leur peine sous le régime fédéral parce que l'établissement fédéral de Truro est mieux équipé. La Société Elizabeth Fry favorise cependant les options communautaires (p. ex. : détention à domicile, programmes de traitement, etc.), par rapport aux peines d'emprisonnement, pour les crimes sans violence que les femmes commettent le plus souvent. La réaction du gouvernement à ces préoccupations a été décevante jusqu'à maintenant. Marianna Stack demande au Conseil de l'aider à défendre les droits de ces femmes et à trouver des sources possibles de financement pour offrir des services, par exemple des travailleuses sociales auprès des tribunaux. Le Conseil s'engage à communiquer avec le réseau de bibliothèques publiques afin d'encourager une collaboration autour du programme de lecture pour les femmes incarcérées qui ont des enfants.

Téléconférence avec la ministre Margaret Ann

Blaney : Margaret Ann Blaney se joint aux membres par téléconférence. Les membres et le personnel l'ont renseigné sur les discussions tenues durant la réunion trimestrielle. La ministre s'est dite intéressée par le dossier des besoins en formation des travailleuses de soutien à domicile et a encouragé le Conseil à poursuivre son travail dans ces dossiers.

Affaires du Conseil

Réunions : En raison des restrictions budgétaires, le Conseil a proposé de tenir une des 4 réunions requises par conférence téléphonique ou dans le cadre d'une autre activité publique. La réunion trimestrielle qui devait avoir lieu à Bouctouche le 30 septembre et le 1er octobre a été remplacée par une réunion le jour précédant la conférence d'octobre sur les réformes électorale et démocratique et la place des femmes dans la politique.

Les membres du Conseil ont également discuté des autres activités publiques envisagées, y compris des déjeuners-causeries sur la garde d'enfants et la violence à l'égard des femmes et sur le nombre de césariennes au Nouveau-Brunswick et une conférence sur les services de garderie et l'économie.

Budget : La réduction de 37 000 \$ au budget a été répartie entre les divers postes budgétaires. Les membres font des suggestions sur les façons d'économiser. Alors que la publication du Bulletin de la situation des femmes au N.-B. a été suspendue pour une année, le Conseil fait quand même les demandes de mise à jour des statistiques pour des fins de contrôle. Un sommaire de la prestation du Conseil consultatif devant le Comité de l'Assemblée législative sur le budget principal des dépenses fut présenté, y compris les commentaires positifs concernant la reconnaissance publique de l'expertise du CCCF.

FORUM PUBLIC

Une quinzaine de personnes ont joint le Conseil consultatif pour le forum public sur les services de soutien à domicile avec la professeure Linda S. Nugent, doyenne associée des sciences de la santé de l'Université du Nouveau-Brunswick, à Saint-Jean. Mme Nugent, Ph.D., a travaillé comme infirmière dans des foyers ruraux du Nouveau-Brunswick et a fait sa recherche de doctorat sur l'apport des travailleuses de soutien à domicile dans la province, leurs conditions de travail et leurs défis. Les membres du public expriment des préoccupations à l'égard de la qualité des soins, vu le faible salaire des travailleuses et l'absence de normes. La formation offerte par le Collège communautaire est trop coûteuse (850\$). Un consensus est recueilli selon lequel la question atteint un point critique, mais seuls ceux qui vivent avec le besoin de services de soutien à domicile en sont conscients.

Le 24 septembre 2004, Moncton, N.B.

Deux nouvelles membres, Odette Richard de Notre-Dame et Sophie Robichaud de Tracadie-Sheila, ont participé à leur première réunion trimestrielle.

Dossier des services de garde : Le Conseil organise un symposium le 19 novembre dans le but de reconnaître le facteur économique intrinsèque des services de garde des enfants. Entreprises N.-B. a accepté de contribuer financièrement à l'événement. Aucun frais d'inscription ne sera imposé, et les agences de développement économique communautaire délègueront des représentants.

RÉUNIONS DU CONSEIL (suite...)

Le 24 septembre 2004, Moncton, N.B. (suite...)

D'autres groupes à vocation économique et des particuliers seront invités (p. ex. : le Conseil économique du N.-B., des associations d'employeurs), en plus d'agents des Services familiaux et communautaires responsables des garderies. Une campagne publicitaire et une distribution de sacs fourre-tout avec le message officiel seront lancées avant la conférence. Le Conseil produit des feuillets de renseignements sur les services de garde parrainés par les employeurs.

Réforme électorale : Le Conseil a discuté de la réforme du système électoral proposée dans le document, Options, de la Commission sur la démocratie législative. Un forum sur les femmes et la démocratie, le lendemain de la réunion trimestrielle du Conseil, permettra aux participantes de discuter des propositions de la Commission et des recommandations du Conseil consultatif sur la réforme électorale.

Écart salarial : Le Conseil prit connaissance des conclusions de l'étude commandée par le Conseil sur les répercussions économiques de l'élimination de l'écart salarial entre les hommes et les femmes au N.-B. La recherche de GPI Atlantic montre qu'en comblant l'écart, le trésor provincial se trouverait enrichi de 350 millions de dollars, ce qui inclut une hausse d'impôt et des économies dans les coûts des soins de santé et services sociaux. Les membres du Conseil sont d'avis que les conclusions constituent un argument solide pour faire bouger le gouvernement. Les membres sont invitées à assister aux audiences du Comité permanent de modifications aux lois, qui fera l'examen d'un projet de loi privé sur l'équité salariale.

Mise à jour : Les membres discutent des statistiques concernant les incidents d'agression sexuelle et les taux de poursuites intentées au Nouveau-Brunswick et au Canada. Elles reçoivent également les statistiques sur le taux élevé de césariennes au Nouveau-Brunswick comparativement à la moyenne nationale et les disparités régionales importantes dans l'utilisation de cette procédure chirurgicale. Le Conseil décide de maintenir ses efforts de conscientisation dans ce dossier et de fournir des renseignements sur les choix qui s'offrent aux femmes pour l'accouchement.

Événements à venir : Les membres passent en revue les plans pour les événements à venir, y compris la conférence de novembre 2004 sur les services de garde et l'économie, la garde légale, les césariennes, l'agression sexuelle et la violence.

Violence faite aux femmes : Une affiche avec des jeunes hommes dénonçant la violence sera élaborée en collaboration avec le Conseil de la jeunesse et le groupe Voix d'hommes. Divers slogans ont été mis à l'essai auprès de jeunes hommes. Le lancement est prévu pour le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et début des 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes.

Profil socio-économique des femmes francophones au N.-B. : Le rapport de l'étude commandée par la Fédération des dames d'Acadie a été traduit en anglais et est disponible sur le site internet du Conseil. Pour donner suite à cette collaboration, le Conseil et la Fédération vont élaborer une proposition d'analyse fondée sur l'égalité homme-femme qui sera présentée à la Convention de l'Acadie.

Abus de médicaments d'ordonnance : Le Conseil a décidé d'écrire au ministre de la Santé et du Mieux-être, avec copie aux autres ministres concernés, et au comité des médicaments sur ordonnance du N.-B. pour leur exposer le besoin d'un système en ligne d'enregistrement des prescriptions délivrées par les médecins (surtout pour les médicaments antidouleur comme Oxycontin ou Daludid).

Rencontre avec un groupe local : Michelle Geldart de PEERS Moncton (Prostitutes Empowerment Education Resource Society) a présenté au Conseil le travail de PEERS : il offre des services publics d'éducation et d'information visant à démarginaliser les travailleuses du sexe, à effacer le stigmate qui les marque et à aider les femmes à se construire une nouvelle vie. PEERS Moncton est affiliée à PEERS de Victoria, en Colombie-Britannique, et reçoit une aide financière limitée de Santé Canada. Michelle brosse un tableau noir de la scène de la prostitution à Moncton : le jeune âge moyen des débuts dans le commerce du sexe (14 ans), la prévalence de l'alcoolisme et des toxicomanies, la violence et la souffrance personnelle, y compris la perte de la garde des enfants. Les services destinés à ces personnes sont inexistants. Le Conseil cherchera à aider PEERS à assurer sa viabilité.

DOSSIERS

RÉFORME ÉLECTORALE

En 2004-2005, le Conseil consultatif a travaillé de façon intensive sur la question des femmes et la réforme électorale. Le Conseil a conclu un partenariat avec la Commission sur la démocratie législative au Nouveau-Brunswick. Les femmes ne sont que 13% des élus à l'Assemblée législative, et ce taux est à la baisse. Les femmes n'ont pas non plus une proportion appropriée des nominations aux conseils et agences dont est responsable le gouvernement provincial - près de 30%. Le Conseil a publié en 2004 un livret, *Pour que mon vote compte...*, et deux affiches sur les femmes et la réforme électorale dans le but de conscientiser les femmes et les groupes de femmes aux enjeux pour elles dans le processus de réforme entamé au N.-B. Dans un mémoire soumis en juin 2004 à la Commission sur la démocratie législative, le Conseil a recommandé :

- que le gouvernement provincial introduise un système proportionnel mixte pour l'élection des députés provinciaux, dont certains pourraient être élus dans une circonscription électorale uninominale selon le principe du « tout au vainqueur », et d'autres le seraient au moyen d'une liste de représentation proportionnelle. Cette dernière mesure aurait valeur corrective et viserait à garantir que le nombre de sièges recueillis par chaque parti politique correspond dans les faits au nombre total de suffrages exprimés en faveur du parti en question. Que pas moins de 40 % des sièges de l'Assemblée législative soient des sièges d'une liste de représentation proportionnelle et que l'attribution générale des sièges se fasse pour l'ensemble de la province.
 - que le bulletin de vote offre deux choix distincts à l'électeur : la sélection d'un député et la sélection d'un parti politique. Le bulletin de vote pour le parti devrait offrir une liste fermée de candidat-e-s, de sorte que les électeurs doivent accepter tous les candidats dans l'ordre de présentation du parti de leur choix. Ces listes peuvent être un outil important pour favoriser un éventail de candidats et de candidates plus équilibré sur le plan du sexe, et sur d'autres aspects que le système électoral uninominal majoritaire à un tour.
 - que le seuil ou le pourcentage minimal de suffrage exprimé en faveur d'un parti pour accéder aux sièges de la liste de RP soit fixé à 5 %, de manière à éviter la fragmentation des partis politiques.
 - que les législateurs et les membres des communautés des Premières Nations trouvent une formule pour l'allocation d'au moins deux sièges à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réservés à leurs représentants et pour la représentation équitable des deux sexes.
- que le gouvernement provincial établisse un objectif numérique de représentation égale de femmes et d'hommes dans les organismes provinciaux et favorise le recrutement et la sélection de candidatures féminines pour la nomination à ces postes. Il faudrait annoncer publiquement les postes à combler dans les organismes, les conseils et les commissions et le gouvernement provincial devrait exploiter systématiquement et promouvoir l'utilisation des banques de données existantes, comme celle de la Banque de compétences du Conseil consultatif.
 - que le gouvernement présente une législation qui oblige les partis politiques à adopter un plan visant à contribuer à l'équilibre entre les sexes. Le plan devrait inclure le processus de recherche de candidatures, les nominations dans les circonscriptions électorales et les listes de la représentation proportionnelle. Un objectif initial de 30% de représentation féminine en trois périodes électorales laissera la place graduellement à l'objectif final de 50%.
 - que le gouvernement provincial révise ses limites de financement des activités électorales, de manière à réduire les coûts d'investiture et de candidature pour la participation à une campagne électorale. Certaines limites de dépense des candidats et des partis pour les élections générales et les élections partielles existent à l'heure actuelle, mais il n'y a aucune limite fixée par la loi aux contributions et aux dépenses des campagnes d'investiture au Nouveau-Brunswick.
 - que le gouvernement provincial établisse des dates fixes d'élections, de sorte que les candidats et les candidates, les hommes et les femmes politiques puissent se préparer en conséquence et réorganiser leur vie professionnelle et leurs obligations familiales pour assumer leurs responsabilités politiques.
 - que l'opinion ou l'activité politique fasse partie des motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi sur les droits de la personne du N.-B., actuellement débattue à l'Assemblée législative. En outre, que la Commission provinciale des droits de la personne dispose des ressources pour agir advenant la présentation de plaintes sur ces motifs.
 - que le gouvernement provincial fasse activement la promotion des mesures visant à établir des ponts entre les citoyens et le gouvernement et les élargissent, de sorte que les groupes et les femmes qui vivent diverses réalités soient réellement en mesure d'agir dans le processus décisionnel. À cet égard, le gouvernement devrait envisager de recourir plus souvent aux modèles tels le Groupe de travail de la ministre sur la violence faite aux femmes et le Renouveau des politiques sociales, comme moyen d'engager la collectivité et de tirer profit de cette participation.

DOSSIERS (suite...)

RÉFORME ÉLECTORALE (suite...)

- que le gouvernement provincial s’engage à incorporer une perspective d’égalité des sexes à toutes les étapes des modifications législatives, d’élaboration des politiques et de prestation des programmes, l’objectif devant être de garantir que les retombées de ces mesures se font sentir également chez les femmes et les hommes dans toute leur diversité. L’adoption d’une méthode d’analyse comparative entre les sexes comme partie intégrante de la gouvernance est une condition essentielle à l’établissement d’une égalité de fait pour tous les citoyens et toutes les citoyennes du Nouveau-Brunswick.
- que la tenue d’un référendum soit encadrée par les règlements suivants :
 - seul le gouvernement est habilité à directement initier un référendum, et uniquement après que la question a été débattue à l’Assemblée législative. Les citoyens peuvent présenter des pétitions au gouvernement pour demander la tenue d’un référendum, mais le gouvernement doit choisir et formuler la question référendaire. La formulation des questions référendaires dans le but d’obtenir l’avis des citoyens se fait au moyen des discussions impliquant les membres d’un comité législatif.
 - le nombre de questions posées aux électeurs lors d’un vote est limité.
 - le référendum n’est permis que dans le cadre d’un processus où il y a débat public, suite à une campagne de sensibilisation publique surveillée par un organisme non-partisan.
 - des limites de dépense sont fixées pour les partis, les groupes et les personnes pendant une campagne référendaire et toutes les sources de financement sont connues.
 - le gouvernement offre un financement compensatoire aux groupes intéressés qui sont incapables d’investir un montant minimal dans la campagne.
 - une majorité multiple est nécessaire pour l’adoption des résultats d’un référendum, c’est-à-dire une majorité de tous les électeurs et électrices ainsi qu’une majorité des électeurs et électrices dans une majorité des districts électoraux.
 - les résultats du référendum n’ont pas force exécutoire pour le gouvernement.

Au printemps 2004, le Conseil a tenu des sessions d’information sur le thème des femmes et la réforme électorale à Moncton, Miramichi, Woodstock, Grand Sault, Campbellton, Fredericton, Saint John, Sussex, Bathurst, Tracadie et St. Stephen. En septembre 2004, le Conseil et la Commission ont tenu une conférence provinciale, Les femmes et la démocratie. Près de 65 femmes et

représentantes de groupes de femmes ont discuté de réforme électorale avec des expertes dans le domaine.

La présentation de Sonia Pitre de l’Université d’Ottawa a porté sur les obstacles informels de la représentation politique des femmes, surtout les attitudes des élites politiques locales et leur niveau de conscience des obstacles. Sa recherche auprès de l’élite des partis politique de la province, suite aux élections de 1999, conclue que les élites Néo-démocrates du N.-B. sont les plus libérales parmi les partis politiques quant à leurs attitudes face aux femmes. Elle a trouvé peu de différences entre les élites du Parti libéral et du Parti progressistes-conservateurs. Les femmes au sein des partis croient dans le concept d’égalité, peu importe le parti qu’elles représentent, alors que les hommes du NPD ont reçu un score plus élevé que les hommes des autres partis. Les hommes sont plus portés à soutenir que le problème de représentation des femmes doit être attribué à un problème d’offre alors que les femmes parlent plutôt du «old boy’s club» et de misogynie.

Joanna Everitt de l’University of New Brunswick à Saint John a argumenté qu’il est difficile d’avancer les dossiers minoritaires dans un système basé sur les territoires. Il est difficile pour les femmes d’être nommées candidates au sein des partis politiques dans un système uninominal majoritaire à un tour puisque les partis peuvent seulement choisir un-e candidat-e par circonscription. Les systèmes de représentation proportionnelle élisent 3 à 4 fois plus de femmes que dans les pays qui ont des cultures similaires et sont donc plus représentées. L’attitude des partis politiques face aux femmes est importante puisque ce sont eux qui contrôlent les nominations.

Lisa Young, PhD de l’University of Calgary dit que plus une circonscription a de sièges, plus la représentation des femmes sera élevée. Les pays où les partis sont financés publiquement ont une plus grande tendance à respecter les incitatifs et les pénalités imposés. Elle suggère d’étendre les crédits d’impôt aux congrès de mise en candidature. Elle propose aussi que les sièges de liste de parti soient liés aux sièges de circonscription dans la région, une méthode qui favoriserait le recrutement des femmes.

Nathalie Des Rosiers, doyenne de la faculté de droit civil de l’Université d’Ottawa et présidente sortante de la Commission du Canada, a présenté le travail menant au récent rapport de la Commission qui recommande l’implantation d’un système de représentation proportionnelle et l’imposition aux partis politiques du devoir d’adoption de politiques et de mesures visant une représentation égale des sexes.

DOSSIERS (suite...)

SERVICES DE GARDE DES ENFANTS

“Des services de garde de qualité profitent à tous et à toutes”, et “les services de garde de qualité, c’est bon pour les enfants et pour le développement économique” sont les slogans d’une campagne lancée par le Conseil consultatif en novembre 2004.

Si les enfants doivent être gardés pendant de nombreuses heures en services de garde, ils méritent que ces heures soient passées dans un environnement stimulant et approprié à leur niveau de développement. L’investissement public dans la petite enfance et les services de garde devient important pour la croissance économique, lorsque trois-quarts des mères d’enfants d’âge préscolaire sont sur le marché du travail. Dans une province comme le Nouveau-Brunswick ayant un faible taux de natalité, il est important que les familles trouvent pas l’appui dont elles ont besoin, afin qu’elles puissent avoir le nombre d’enfants qu’elles auraient voulu. Une des affiches de la campagne représente un homme et son enfant partant de la maison pour se rendre au travail et à la garderie - ce qui est la réalité des familles du Nouveau-Brunswick.

En novembre 2004, le Conseil a organisé une conférence provinciale, *Les enjeux économique\$ des services de garde*, visant les agences de développement économique et les leaders communautaires et voulant explorer le lien entre le développement économique et les services de garde pour enfants. Près de 200 personnes ont assisté à cette conférence, organisée en partenariat avec Entreprises Nouveau-Brunswick, Formation et Développement de l’emploi et l’association Soins et éducation à la petite enfance du N.-B.

Gordon Cleveland, professeur en économie à l’University of Toronto a présenté les bénéfices découlant de services de garde de qualité: les femmes peuvent assumer plus de responsabilités, le revenu familial est beaucoup amélioré, les bénéfices quant au développement des enfants dépassent les coûts 7 à 1, bien que notre société n’investit que 1\$ pour chaque 40\$ dépensé en éducation. Un programme universel de services de garde pourrait coûter 5,3 milliards; les bénéfices en découlant pour les enfants, les familles et l’économie serait de l’ordre de 10,6 milliards. Les gouvernements doivent investir dans l’offre - la formation et la rémunération des employées de services de garde - et doivent s’assurer que l’encadrement favorise le secteur à but non lucratif.

Lynell Anderson, une comptable générale agréée, co-auteure d’un rapport sur le financement des services de garde et membre de la Coalition of Child Care Advocates of BC traita du manque d’équité dans l’accès aux services de garde de qualité au Canada. Le pays est donc désavantagé face à d’autres pays développés. Les parents au Canada devraient avoir à payer 20% du coût des services de garde.

Un système national de services de garde devrait être financé au niveau fédéral, élaboré au niveau provincial et mis en place au niveau local. Les subventions aux familles ne sont pas une solutions puisque ceci n’assure aucunement l’accès et la qualité. Ce sont plutôt les échelles de salaire et les compétences qui peuvent améliorer l’accès et la qualité.

Janet Towers, présidente de Soins et éducation à la petite enfance du N.-B., dit que seul 11% des enfants au N.-B. ont accès à des services agréés. 147 employées des services de garde suivent présentement une formation à distance. Seulement 20% des employées ont un certificat en développement de la petite enfance. Le salaire annuel moyen est de 15 700\$ - près du seuil de pauvreté pour la plupart. 58% du budget des services de garde provient des parents, la troisième plus haute proportion au Canada.

Charles Coffey, vice-président directeur chez RBC Groupe financier, traita de l’aspect économique de ne pas en faire assez pour le soin des jeunes enfants. On investit dans les services de garde en partie parce que c’est un moyen de générer la prospérité économique. Il est d’avis que le N.-B. a bien compris l’enjeu puisque Entreprises Nouveau-Brunswick et Formation et Développement de l’emploi se sont joints au Conseil consultatif pour l’organisation de la conférence. Le lien entre le développement économique et les services de garde pour enfants est un thème inhabituel mais ça ne devrait pas être ainsi. Une éducation de qualité supérieure pour les jeunes enfants produit des économies à long terme, notamment : la réduction des placements dans des classes spéciales, des taux moins élevés de décrochage scolaire et un potentiel de revenu accru tout au long de leur vie. Les employeurs reconnaissent que les enfants sont une ressource primordiale - mais comment expliquent-ils les taux de pauvreté infantile dans les pays industrialisés? Pourquoi les refuges pour femmes et enfants abusés affichent-ils complets? Pourquoi le taux de suicide chez les jeunes autochtones est-il aussi élevé? Pourquoi le salaire des employées de services de garde est-il si bas? est essentiel pour recruter et conserver les parents comme employés.

Jane Bertrand, directrice du Atkinson Centre for Society and Child Development présenta le Toronto First Duty Project, un programme universel de développement et de soin de la petite enfance qui comprend également un volet pour appuyer les parents dans leur rôle de parent. Jody Dallaire, coordonnatrice de Soins et éducation à la petite enfance du N.-B. traita de l’intégration des services de la petite enfance dans d’autres pays et du besoin pour un système public.

DOSSIERS (suite...)

L'ÉCART SALARIAL

Le coût de l'écart salarial actuel - Une étude commandée par le Conseil auprès de la firme GPI Atlantic a tenté de répondre à la question : *Si l'écart salarial était comblé au N.-B., quels seraient les bénéfices sociaux, économiques et fiscaux?* L'étude, *L'écart salarial entre les hommes et les femmes au Nouveau-Brunswick*, par Ather H. Akbari du Département d'économie de l'Université Saint Mary's, a été rendue public en novembre 2004. Elle conclut que l'élimination de la disparité salariale entre les sexes causée par la discrimination pourrait entraîner une augmentation d'environ 11 % en rentrée d'impôt sur le revenu des particuliers au Nouveau-Brunswick. La province pourrait recevoir environ 105 millions de plus en impôt sur le revenu des particuliers et réaliserait des économies de l'ordre de 19 millions en transferts gouvernementaux aux particuliers. Le Conseil consultatif revendique une intervention du gouvernement pour corriger la sous-évaluation du travail traditionnellement exécuté par les femmes, comme par le biais d'une loi sur l'équité salariale, ainsi que des mesures visant la ségrégation professionnelle et les responsabilités familiales. L'étude de GPI Atlantic suggère que l'ensemble des économies de coûts liés aux frais de santé provenant d'un programme de non-discrimination pourrait atteindre 60 millions de dollars par année.

Projet de loi sur l'équité salariale - Le Conseil a présenté un mémoire en appui du projet de loi à l'étude par le Comité de modification des lois de l'Assemblée législative. Selon le Conseil, la solution à l'iniquité salariale passe par une intervention gouvernementale, y compris l'implantation du principe de l'équité salariale ainsi que des mesures visant les autres facteurs qui contribuent à l'écart, tel que la ségrégation professionnelle et les responsabilités familiales. Le Conseil a également dit que les recommandations soumises par la Table ronde sur l'écart salarial sont le minimum requis pour potentiellement combler l'écart, s'il est mis en place avec des ressources et un cadre de responsabilisation et d'imputabilité adéquat.

L'écart salarial dans la fonction publique du N.-B. - Les femmes qui travaillaient dans la Partie 1 de la fonction publique provinciale gagnent en moyenne 99,8 % du salaire horaire moyen des hommes. Ce chiffre prend en compte les employé-e-s permanents et contractuels des ministères (non pas ceux des hôpitaux et des écoles) mais pas les employé-e-s occasionnel-le-s. Sur le marché de travail général du N.-B., les femmes gagnent 82,2%. Il existe des écarts importants entre les femmes et les hommes dans certains ministères et plusieurs professions demeurent fortement dominées par un groupe ou l'autre.

On retrouve trop peu de femmes dans des postes décisionnels, bien qu'on note une amélioration importante. Certains ministères ayant un nombre élevé de femmes qui gagnent un salaire relativement bon, par exemple les ministères de la Santé et du Mieux-être et des Services familiaux et communautaires, font monter la moyenne générale des femmes. Dans les ministères présentant un écart salarial important entre les sexes, en faveur des hommes, une grande proportion des employés sont des travailleuses de soutien administratif. Ceci est le cas dans les ministères de la Justice et de l'Éducation.

En 2003, les femmes de la partie I de la fonction publique étaient plus susceptibles que les hommes de gagner un salaire à un niveau intermédiaire, entre 20 \$ et 35 \$ l'heure. 60% des femmes gagnaient de 20 \$ à 35 \$ l'heure, comparativement à 47% des hommes. Plus d'hommes que de femmes gagnaient plus de 35\$ l'heure ou moins de 20\$ l'heure.

Les femmes ont gagné du terrain dans les rangs des cadres du gouvernement depuis 1994. En 2003, 23% des sous ministres et 30% des cadres supérieurs étaient des femmes. La représentation des femmes parmi les cadres supérieurs varie considérablement selon le ministère. En 2003, 13% des cadres du ministère des Transports et 17% des cadres du ministère de la Sécurité publique étaient des femmes, tandis que la représentation féminine s'élevait à 42% et à 44% au ministère des Services familiaux et communautaires et au ministère de l'Éducation respectivement. La concentration des femmes et des hommes dans certaines catégories professionnelles a peu changé entre 1996 et 2003. Leur représentation a augmenté dans presque toutes les classifications des postes de la fonction publique mais les hommes sont toujours 91% des employés dans les catégories opérationnelles, qui comprend les postes de manœuvre et personnes de métier, dont les cuisiniers, les préposés de buanderie et les ouvriers des routes. Les hommes détiennent aussi 89 % des emplois de la catégorie technique, un groupe qui comprend le personnel de laboratoire, les inspecteurs de la santé publique et les inspecteurs techniques.

Les femmes comptaient pour 49% de l'effectif général de la fonction publique provinciale, soit une augmentation par rapport à 45% en 1996. Plusieurs ministères avaient un nombre presque égal d'employés de sexe féminin et masculin, mais les femmes n'étaient que 13% des effectifs au ministère des Transports et 27% au ministère des Ressources naturelles. Les femmes étaient considérablement sur représentées au ministère de la Santé et du Mieux-être, (82%), et au ministère des Services familiaux et communautaires (75 %).

SANTÉ

Le Conseil consultatif a été actif dans le dossier de la santé en 2004-2005 surtout par l'organisation de divers événements et le lancement de statistiques sur la santé et les femmes au N.-B. En mars 2005, le Conseil a soumis le mémoire, *Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé* au Comité spécial des soins de santé de l'Assemblée législative. Le Conseil a souligné le fait que pour que la Charte puisse garantir les mêmes droits aux femmes et aux hommes - le droit d'avoir accès à des services de soins de santé dans un délai raisonnable, de recevoir des renseignements pertinents, de prendre des décisions éclairées et d'être traité avec considération - la Charte doit reconnaître le droit à l'égalité. Le Conseil a recommandé que le préambule de la Charte renvoie non seulement aux principes des soins de santé et au respect des droits linguistiques, mais aussi à la promesse constitutionnelle que ces droits sont garantis aux femmes et aux hommes d'une manière égale et que les femmes et les hommes ont le droit égal d'être protégés par la loi et de bénéficier de ses avantages.

Le Conseil a aussi noté que certains états de santé sont propres au sexe, par exemple la naissance, la ménopause et le cancer du col de l'utérus. Certains sont plus courants chez les femmes et sont associés au rôle des femmes dans notre société, par exemple les troubles alimentaires et la dépression. Enfin, certains autres états de santé comme les maladies cardiaques, semblent ne pas avoir de rapports avec le sexe, peuvent différer pour les femmes et les hommes sur le plan des signes, des symptômes et du traitement optimal, ce qui influe sur la promotion des soins de santé et les traitements. Le droit des Néo-Brunswickoises et des Néo-Brunswickois à être traités en toute sécurité exige que l'élaboration des services incorpore les connaissances sur les besoins particuliers des hommes et des femmes et que la formation des professionnels de la santé comprenne des cours qui prennent compte des différences entre les sexes en matière de santé, ainsi que les droits de la personne et la violence sexiste. Le mémoire du Conseil traite également de questions spécifiques telles que l'accouchement, les services de santé sexuelle, de santé de la reproduction et l'avortement, les chambres d'hôpital mixtes, les services de toxicomanie et les services de soutien à domicile.

LES COUPLES DE MÊME SEXE

Le Conseil consultatif a compilé une liste partielle des changements nécessaires pour mettre fin à la discrimination pratiquée à l'endroit des personnes homosexuelles au N.-B. : reconnaître le droit des personnes de même sexe de se marier; modifier les politiques des hôpitaux qui veulent que lorsqu'un partenaire dans un couple de même sexe ne peut participer à des décisions

concernant sa santé, l'autre partenaire n'est pas reconnu au même titre que les partenaires hétérosexuels et ne peut pas prendre ces décisions à sa place; permettre aux régimes privés de pension inscrits au N.-B. d'offrir automatiquement des prestations de survivants au partenaire survivant de même sexe; apporter une modification législative afin que le-la partenaire survivant-e dans un couple de même sexe puisse hériter lorsque le défunt est mort sans testament.

VIOLENCE

Le Conseil consultatif s'est joint au groupe Voix d'hommes et au Conseil consultatif de la jeunesse du Nouveau-Brunswick afin de lancer une affiche, des autocollants et des aimants montrant quatre jeunes hommes du Nouveau-Brunswick prenant position contre la violence. « *La violence autour de moi? Je dis non. La violence ne passera pas par moi.* » Les jeunes étaient : le musicien blues JP LeBlanc de Bathurst, le chanteur rap Red Suga de la Première nation Pabineau, Adam Neal, un étudiant en droit à UNB et le trésorier du Conseil consultatif de la jeunesse, Ryan Donaghy. Le matériel de la campagne a été distribué gratuitement partout au Nouveau-Brunswick durant les 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes qui sont marqués dans plusieurs pays, du 25 novembre au 10 décembre.

En août 2004, le Conseil consultatif, en partenariat avec le groupe Voix d'hommes, la Coalition contre l'abus dans les relations et Support aux parents uniques, a organisé une session portant sur la violence conjugale et la garde légale, avec Peter Jaffe, PhD. Plus de 150 personnes, surtout des professionnel-le-s du monde juridique, du travail social, de la police et de l'administration, ont assisté. M. Jaffe présenta un cadre d'action pour reconnaître la situation des victimes de violence et de leurs enfants, après une séparation. M. Jaffe est conseiller spécial sur la prévention de la violence, directeur fondateur du Centre for Children and Families in the Justice System, London Family Court Clinic, et auteur du livre, *Child Custody and Domestic Violence: A Call for Safety and Accountability*.

En septembre 2004, le Conseil consultatif et le Fredericton Sexual Assault Crisis Centre ont organisé une table-ronde à Fredericton portant sur *Pourquoi le N.-B. a-t-il un taux élevé d'agression sexuelle et un faible taux de mises en accusation?* Les taux d'agressions sexuelles (envers les hommes et les femmes, les enfants et les adultes) signalées à la police sont plus élevés au Nouveau-Brunswick que dans l'ensemble du Canada depuis la fin des années 1980. En 2003, il y a eu 86 agressions sexuelles signalées par 100 000 de population au N.-B., comparativement à un taux national de 74.

DOSSIERS (suite...)

VIOLENCE (suite...)

Cependant, le pourcentage des agressions sexuelles signalées qui aboutissent à des mises en accusation est plus faible au Nouveau-Brunswick que la moyenne canadienne. Seulement 38% des agressions sexuelles signalées aux services de police en 2003 ont donné lieu à des accusations. La moyenne pour le Canada s'élevait à 42% pour la même année. On sait que lorsque les procureurs de la Couronne, qui approuvent toutes les mises en accusations au N.-B., décident qu'il y a insuffisance de preuves, le cas est « classé sans mise en accusation » par la police. Dans la plupart des autres provinces canadiennes, la police ne révisé pas ses dossiers lorsque le procureur décide de ne pas tenter de poursuite. Cependant, au Nouveau-Brunswick comme dans l'ensemble du Canada, on ne sait pas pourquoi une proportion importante des cas signalés n'aboutissent toujours pas au stade des mises en accusation.

Une session publique portant sur *Pourquoi la violence familiale nous concerne-t-elle tous et toutes ?* fut organisée en novembre 2004 à Beresford, par le Conseil consultatif et Services à la famille Népisiguit inc. Susan Loosley, du Programme de groupes communautaires pour enfants témoins de violence de London, en Ontario a présenté à 80 professionnel-le-s et autres personnes présentes.

En février 2005, le Conseil consultatif a rendu public les chiffres nouvellement disponibles obtenus du ministère de la Sécurité publique sur les taux de condamnation suite aux accusations d'agression sexuelle. Au N.-B., 52% des accusations d'agression sexuelle portées contre un adulte ont mené à une condamnation en 2003-4, le meilleur taux au Canada. La moyenne canadienne est de 24%. Dans la plupart des provinces, la force policière ayant enquêté décide si une poursuite sera intentée, alors qu'au N.-B. et au Québec, les procureurs de la Couronne doivent approuver la mise en accusation. Dans ces 2 provinces, une proportion plus faible des rapports d'agression sexuelle finissent en une mise en accusation.

SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE

À l'automne 2004, le Conseil consultatif a communiqué avec les associations, les clubs de service et les conseils municipaux de la province les incitant à adopter une résolution qui appuie un investissement public plus important dans les services de qualité de soutien à domicile. Près de 7 650 personnes au Nouveau-Brunswick, surtout des aîné-e-s, bénéficient de services de soutien à domicile, en moyenne 20 heures par semaine. La moitié d'elles vivent seule. Près des deux tiers des clients ne peuvent ni se lever le matin ni se préparer pour la nuit sans l'aide d'une personne soignante.

Les services de soutien à domicile comprennent les soins d'hygiène personnelle, comme le maintien ménager, les rappels de prendre les médicaments, la préparation des repas, ainsi que des tâches d'infirmières déléguées comme l'application de gouttes. La résolution informe également que malgré le fait que les services de soutien à domicile sont rentables - ils coûtent quotidiennement une fraction du coût d'un séjour à l'hôpital ou dans un foyer de soins infirmiers - de nombreux clients n'ont pas accès au nombre d'heures nécessaires de soutien à domicile particulièrement dans les régions rurales. La résolution demande au gouvernement provincial d'augmenter le montant maximal de la subvention mensuelle, afin que le salaire, les conditions de travail et les normes des travailleuses puissent être améliorés.

Les problèmes associés aux services de soutien à domicile prennent des proportions de crise dans la province bien que seuls les clients et leurs familles connaissent l'étendue du problème. Le niveau de responsabilité des tâches accomplies par les aides à domicile augmente, en raison des séjours à l'hôpital plus courts et du vieillissement de la population. L'on prévoit une pénurie de personnel de soutien à domicile si les conditions ne s'améliorent pas. Le Conseil considère qu'une des raisons derrière cette situation est la sous valorisation et l'invisibilité du travail qui en est un traditionnellement réservé aux femmes. La majorité des clients et des travailleurs sont des femmes. Les provinces de l'Atlantique ont une des populations qui vieillit le plus rapidement au monde.

Plus de 50 municipalités et associations ont adopté la résolution et ont donné un suivi.

En janvier 2005, près de 130 responsables de politique, citoyens et aides à domicile et leur représentant se sont réunis pour discuter de services de soutien à domicile avec deux expertes canadiennes dans le domaine. Lors de l'événement, organisé par le Conseil consultatif avec le Women's Studies Programme de UNB, et intitulé *Les soins à domicile : rentables, populaires et ... en voie de disparition ?*, Pat Armstrong de York University traita des principes qui doivent guider la livraison des services à domicile et Linda S. Nugent, doyenne associée des Sciences de la santé à University of New Brunswick à Saint John, des conditions de travail et des défis des travailleuses de soutien à domicile au N.-B.

LES FEMMES DES PREMIÈRES NATIONS

Le Conseil a appuyé, financièrement et autrement, diverses initiatives des femmes des Premières nations, y compris la conférence en mars 2004, *Reclaiming Our Spirit and Songs* organisée par le Committee for Career Advancement of Aboriginal Women.

DOSSIERS (suite...)

LES STATISTIQUES ET L'ANALYSE COMPARATIVE SELON LES SEXES

Suite à la publication du Bulletin de la situation des femmes au N.-B. 2004, le Conseil consultatif a rapporté au gouvernement provincial quelques difficultés encourues dans l'obtention de renseignements. À plusieurs reprises, le Conseil se buta à la non disponibilité de tableaux statistiques selon le sexe, nécessitant la compilation de tableaux spéciaux. Le Conseil a déjà recommandé que l'analyse comparative selon le sexe fasse partie intégrante de la méthodologie pour l'élaboration des programmes et politiques du gouvernement provincial. Le Conseil a offert de collaborer à l'élaboration d'une politique provinciale en ce sens et à la formation des fonctionnaires. Un pré-requis à toute analyse comparative selon le sexe est l'accès à des données divisées selon le sexe.

Le Conseil a noté que les statistiques relatives à l'aide juridique ne sont pas disponibles selon le sexe, ni les données sur les femmes autochtones et la grossesse chez les adolescentes, la violence et certaines questions de santé tel le taux de césariennes et l'activité physique. Les données selon le sexe ne sont pas non plus disponibles quant aux employé-e-s suivant une formation payée par l'employeur, aux dépenses en formation par employé et les inscriptions aux collèges privés. Le Conseil n'a pas pu obtenir les données suivantes divisées selon le sexe : le montant annuel des prêts étudiants, le niveau d'endettement par étudiant en dernière année d'étude, le nombre d'étudiants par institution, le montant moyen mensuel de paiement sur la dette étudiante,

et la moyenne de temps requise pour le remboursement de la dette étudiante.

Le Conseil consultatif a aussi informé le gouvernement que les chiffres sur les grossesses par comté, publiés par le bureau des Statistiques de l'état civil, ne sont pas exacts parce qu'ils ne comprennent pas les grossesses qui se terminent en avortement en clinique ou hors province ou en avortement spontané. Le Conseil a aussi noté que les chiffres publiés par Services familiaux et communautaires ne distinguent pas entre l'abus des personnes âgées et l'auto négligence et que le ministère de la Justice ne note plus le sexe des bénéficiaires des ordonnances de soutien suite à une séparation. D'autres renseignements qui ne sont plus compilés sont les suivants : les montants des ordonnances non payées selon la présence ou non de cause valable, la période d'attente moyenne entre la requête de service en vue d'une ordonnance de soutien et le premier rendez-vous avec un représentant du ministère.

Le Conseil a participé comme membre aviseur au groupe *Femmes équité atlantique (Équité socio-économique et les femmes francophones et acadiennes évoluant en situation minoritaire dans les provinces atlantiques)* qui prépare des sessions de formation à l'analyse comparative selon le sexe pour les groupes de femmes et qui revendique des mécanismes contre la pauvreté et l'iniquité salariale.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES

SERVICES D'INFORMATION

Une des tâches quotidiennes du personnel du Conseil consultatif sur la condition de la femme est de répondre aux demandes d'information nous arrivant surtout par téléphone et par courriel. Certains détails de ces requêtes, autres que les renseignements identifiant, sont compilés dans une base de donnée. Des 500 dossiers ouverts depuis 18 mois, 300 demandes proviennent d'individus, 100 des médias, 50 des groupes, 25 du gouvernement provincial, 12 d'institutions éducatives et quelques demandes du gouvernement fédéral. Lorsqu'ils ont été référé par quelqu'un, il s'agit surtout d'une membre du Conseil, d'un-e employé-e ou d'un-e représentant-e élu-e du gouvernement provincial, d'une amie ou d'un-e enseignant-e. Certains se réfèrent eux-mêmes au Conseil après avoir lu un article dans les médias ou dans *Nouvelles*. La plupart des demandes ont trait à des situations

familiales, la violence, des questions d'ordre général sur les femmes, le Conseil, la santé, les droits au travail, l'éducation, l'écart salarial, les problèmes de discrimination ou de harcèlement, le logement, et l'avortement. Les 100 requêtes dans la catégorie « autre » touchaient un grand éventail de sujets, y compris la publicité ou l'art sexiste, des professionnels voulant documenter les options de leur cliente, des demandes de noms de femmes dans notre Banque de compétence, l'assurance auto et l'assistance sociale. Les requêtes sur le sujet de la violence nous arrivent aussi souvent qu'autrement des médias à la recherche de statistiques ou d'interviews.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

NouvELLES/ NB Women's News est un bulletin hebdomadaire sur les dossiers touchant les femmes, envoyé à plus de 1 800 personnes au Nouveau-Brunswick. Les anciens numéros du bulletin sont en archive sur le site Internet du Conseil. Un signet faisant la promotion de NouvELLES et du site internet a été distribué en 2004-2005.

Site Internet - Le Conseil consultatif maintient un site internet www.acswccf.nb.ca où la plupart des documents du Conseil peuvent être lus ou téléchargés. On peut s'y inscrire à la liste de distribution du bulletin électronique NouvELLES et à la Banque de compétences des femmes, s'informer sur les activités concernant l'égalité des femmes qui ont lieu dans la province et les groupes peuvent s'ajouter à la liste des groupes de femmes que maintient le Conseil. Plus de 2 000 « visiteurs uniques » visitent le site à chaque mois. Les publications les plus consultées sont le *Bulletin de la situation des femmes* et la brochure *Vivre en union de fait au Nouveau-Brunswick*.

Le Prix Nancy - Le Conseil consultatif a lancé un nouveau prix qui sera donné pour la première fois en 2005 à des projets étudiants portant sur l'histoire des femmes au N.-B. Le Prix Nancy, nommé pour honorer Nancy Morton, une esclave noire qui tenta d'être libérée de son propriétaire, un Loyaliste du comté de York en 1800, sera offert aux étudiant-e-s dans le cadre des Fêtes régionales du patrimoine. Le programme des Fêtes du patrimoine est un projet de partenariat entre la Direction du patrimoine du Secrétariat à la Culture et au Sport, Historica et le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. Les projets qui seront admissibles au processus de sélection doivent avoir pour thème l'histoire des femmes du Nouveau-Brunswick et doivent porter sur un aspect de la vie des femmes, leurs réalisations ou leurs luttes pour l'égalité en tant qu'individus ou groupes; et doit se baser sur des recherches historiques.

RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS

Le Conseil a rencontré plusieurs ministres pour discuter de questions d'intérêt pour les femmes qui concernent leur ministère. Pour faciliter la communication avec l'agence interne responsable de certains dossiers féministes, le Conseil rencontre fréquemment la Direction des questions féminines du Bureau du Conseil exécutif. Le Conseil a informé les ministères qu'il est disponible pour des consultations ou des partenariats sur les questions d'intérêt pour les femmes.

RELATIONS AVEC LES GROUPES DE FEMMES

Le Conseil a collaboré en 2004-2005 à des projets conjoints avec des groupes de femmes et des groupes qui revendiquent l'égalité, notamment l'élaboration de campagnes, la publication de documents et l'organisation d'événements. Le site Internet du Conseil inclut des documents de d'autres groupes et se veut un centre d'information sur les femmes du Nouveau-Brunswick.

BANQUE DE COMPÉTENCES DES FEMMES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La Banque de compétences des femmes du Nouveau-Brunswick a accumulé plus de 250 curriculum vitæ de femmes prêtes à agir comme personnes-ressources ou intéressées à une nomination. Les femmes de tous les milieux sont invitées à s'inscrire à la banque qui sert à répondre aux demandes de groupes, des médias et du gouvernement pour des personnes-ressources.

MÉDIAS

Le Conseil a reçu plusieurs douzaines de demandes des médias pour des entrevues, des renseignements et des noms de personnes-ressources possibles. Il a aussi répondu à des éditoriaux et énoncés et publié des communiqués portant sur les sujets suivants :

- L'écart salarial entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du Nouveau-Brunswick, juin 2004.
- Les avantages potentiels pour les femmes dans une réforme électorale au N.-B., avril 2004.
- Lancement de la présentation du Conseil à la Commission sur la démocratie législative, juin 2004.
- Commentaire éditorial : Comment traiter le malaise démocratique par des réformes électorales, juillet 2004.
- Appui de l'annonce du premier ministre que des changements seront portés à la politique sur l'adoption en ce qui concerne les couples de même sexe, suite à une décision d'un tribunal des droits de la personne quant au droit d'adopter ou de nommer un enfant, août 2004.
- Annonçant une conférence provinciale, Les enjeux économique\$ des services de garde, voulant explorer le lien entre le développement économique et les services de garde pour enfants, en partenariat avec Entreprises Nouveau-Brunswick, Formation et Développement de l'emploi et l'association Soins et éducation à la petite enfance du N.-B., octobre 2004.
- Annonçant une réunion des mairesses de la province, octobre 2004.

RELATIONS COMMUNAUTAIRES (suite...)

MÉDIAS (suite...)

- Annonçant une initiative voulant conscientiser la population aux problèmes associés aux services de soutien à domicile, octobre 2004.
- Lancement d'une étude portant sur l'effet potentiel de l'élimination de la discrimination salariale à l'égard des femmes sur les revenus fiscaux du gouvernement, les coûts liés aux soins de santé et les transferts gouvernementaux versés aux particuliers, novembre 2004.
- Lancement d'une campagne sur les services de garde de qualité et leur importance pour les enfants et le développement économique, novembre 2004.
- Lancement d'une campagne de sensibilisation des jeunes contre la violence, en association avec Voix d'hommes et le Conseil consultatif de la jeunesse, novembre 2004.
- Annonçant diverses causeries midi.

LANGUES OFFICIELLES

Le Conseil consultatif sur la condition de la femme n'a pas fait l'objet de plainte au Bureau du commissaire aux langues officielles en 2004-2005.

PUBLICATIONS EN 2003-2004

Les ouvrages suivants peuvent être consultés en ligne à l'adresse www.acswcccf.nb.ca ou être commandés en communiquant avec le Conseil consultatif.

Pour que mon vote compte..., un livret sur les femmes et la réforme électorale, accompagné de deux affiches, avril 2004.

Feuillets du Bulletin sur la situation de la femme au N.-B. - mises à jour des feuillets sur le marché du travail, la violence et les jeunes, mars 2004.

Représentation, salaire et situation - Les femmes dans le Gouvernement du Nouveau-Brunswick - Employés de la Partie 1, 2003, mai 2004.

Les femmes et la réforme électorale au Nouveau-Brunswick, mémoire présenté à la Commission sur la démocratie législative, juillet 2004.

Résolution et scénarios relatifs aux services de soutien à domicile, octobre 2004.

Des services de garde de qualité profitent à tous et à toutes - matériel de la campagne sur les services de garde des enfants : deux affiches et une brochure, novembre 2004.

La violence autour de moi. Je dis non! - affiche et autre matériel de la campagne de sensibilisation des jeunes contre la violence, en association avec Voix d'hommes et le Conseil consultatif de la jeunesse, novembre 2004.

L'écart salarial entre les hommes et les femmes au N.-B., étude faite pour le Conseil par GPI Atlantic, Ather Akbary, PhD, novembre 2004.

Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé, mémoire présenté au Comité spécial des soins de santé de l'Assemblée législative, mars 2005.

ÉTATS FINANCIERS

au 31 mars 2005